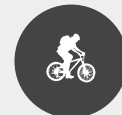
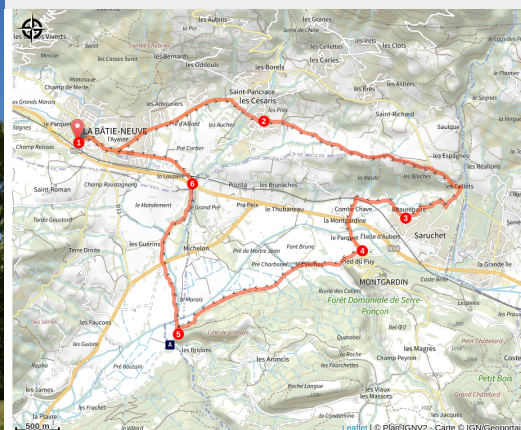


A l'entrée de l'Avance (VTT)

CC Serre-Ponçon Val d'Avance - La Bâtie-Neuve



Paysage champêtre (Marine Marcotti)



Un itinéraire familial et accessible, alternant larges pistes et petites routes champêtres, idéal pour la découverte du VTT et des panoramas de la vallée de l'Avance.

Infos pratiques

Pratique : VTT

Durée : 2 h 30

Longueur : 13.8 km

Dénivelé positif : 230 m

Difficulté : Facile

Type : Boucle

Thèmes : Pastoralisme

Itinéraire

Départ : La Bâtie Neuve

Arrivée : La Bâtie Neuve

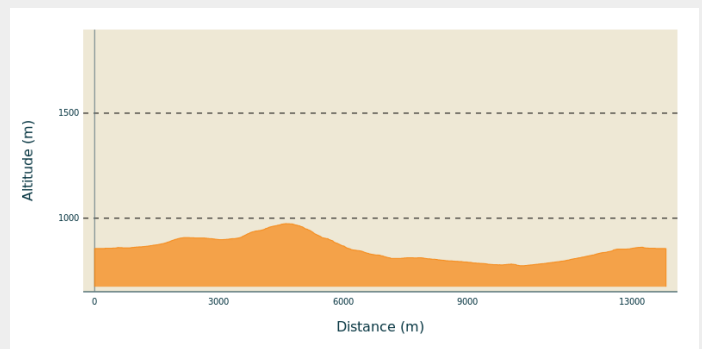
Balisage :  Vélo

Communes : 1. La Bâtie-Neuve

2. Montgardin

3. Avançon

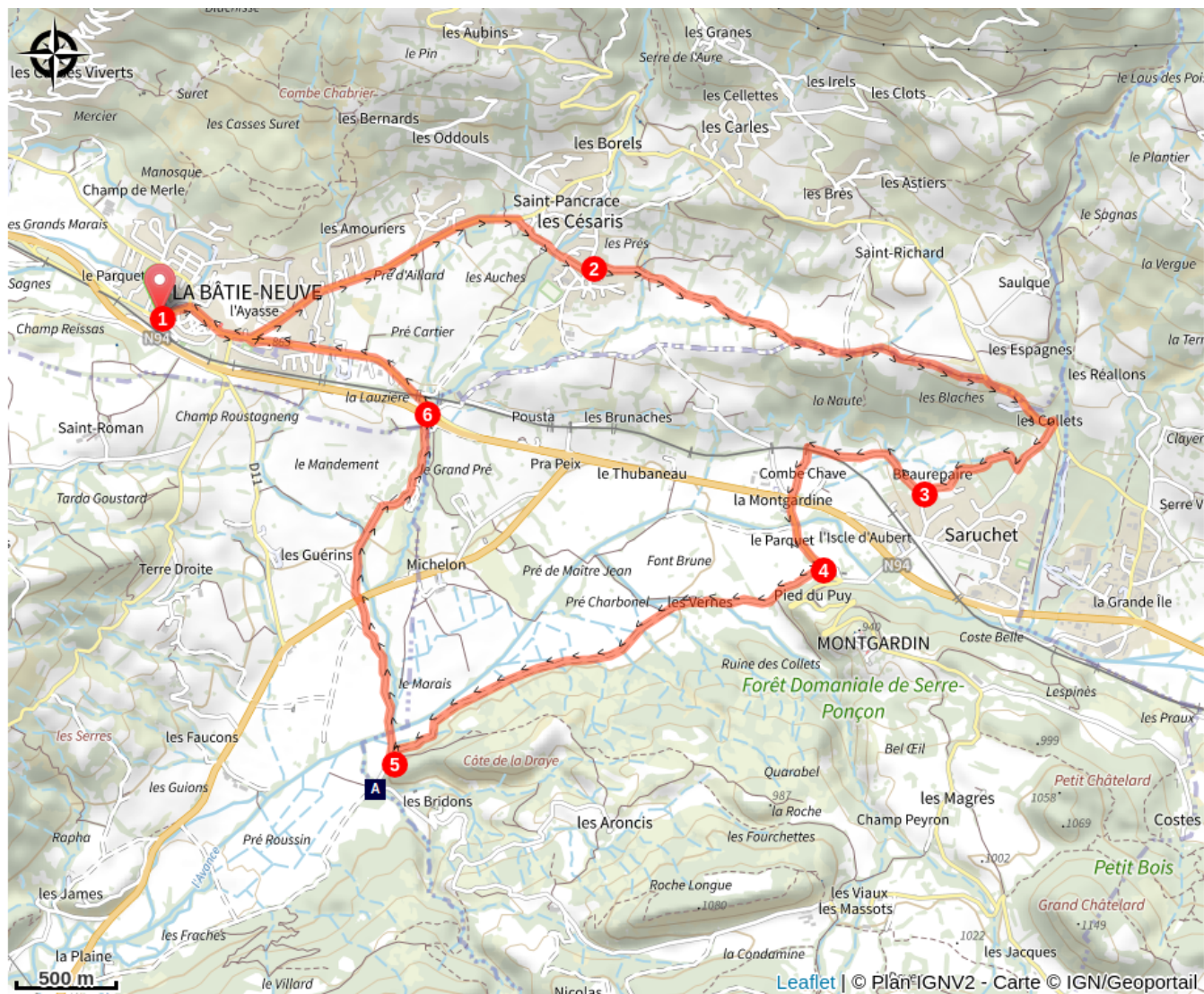
Profil altimétrique



1. Au sortir du parking, prendre la direction du centre village. Traverser ce dernier jusqu'à atteindre le rond-point du collège. De là, prendre la route ascendante en direction du col de Moissière. La quitter au niveau du cimetière et de la Chapelle de Saint Pancrace pour pénétrer alors dans le hameau des Césaris. Traverser le hameau et trouver le chemin des Sagnes.
2. Poursuivre sur ce chemin goudronné, qui rapidement se transforme en piste agricole. Cette dernière, montant régulièrement offre différents points de vues sur la vallée de l'Avance et les massifs alentours. Elle finit par rejoindre une petite route en amont du hameau des Collets. Prendre la route par la droite, dans le sens de la descente. Puis de nouveau à droite après avoir passé le hameau des Collets. Suivre cette route sur 400 mètres, puis tourner encore à droite. Passer à proximité du centre équestre.
3. Au croisement tourner à droite sur une route longeant la voie de chemin de fer. Arriver ainsi au lieu-dit la Montgardine.  Etre très vigilant lors de la traversée de la nationale. Continuer de l'autre côté de la route en direction du village de Montgardin.
4. Prendre à droite, au niveau de l'Auberge du Moulin sur une route goudronnée qui après avoir passé les dernières maisons, devient une large piste agricole. Cette portion est commune avec le GR653D.
5. A l'intersection avec la route goudronnée, l'emprunter par la droite. Traverser le pont au dessus de l'Avance et cheminer à travers la plaine.  Attention à la traversée de la départementale. Continuer sur la route en direction de la déchetterie. Passer la déchetterie, et continuer sur la route qui devient piste de nouveau.
6. Passer dans le tunnel sous la nationale pour retrouver, après une raide et brève montée, l'entrée du village par la gauche. Se laisser rouler jusqu'au rond-point du collège et traverser de nouveau le village pour retrouver le parking de la gare.

Carte IGN Gap n°3338ET

Sur votre chemin...



Point d'eau (A)

Toutes les infos pratiques

Recommandations

Itinéraire partagé :

Attention, certaines portions de cet itinéraire sont communes avec d'autres mode de randonnée, les règles de courtoisies sont de vigueur! Gardez en tête les priorités, soyez prudent vis à vis de vous-même et des autres.

Comment venir ?

Transports

- Limitons les déplacements, pensons aux transports en commun et au covoiturage : www.pacamobilite.fr
- Ligne de bus 05 Voyageurs : www.05voyageurs.com
- Liaisons SNCF au départ de la gare de Gap : www.ter.sncf.com

Accès routier

- Depuis Gap (13km) suivre la N94 en direction de Briançon, entrer dans le village de La Bâtie-Neuve. Se garer sur le parking de l'ancienne gare, à l'entrée du village.
- Depuis l'Office de Tourisme de Rousset (28km), prendre la D900b en direction de Gap, puis la D942 en direction de Briançon. La quitter pour prendre la D11 en direction de la Bâtie-Neuve. Traverser le village pour rejoindre le parking de l'ancienne gare.

Parking conseillé

Parking de l'ancienne gare

Lieux de renseignement

Office de tourisme intercommunal de Rousset Serre-Ponçon Vallées

Pavillon du Tourisme - Les Celliers, 05190
ROUSSET

Tel : 04 92 54 41 18

<https://www.serreponconvallees.com>



Sur votre chemin...



Point d'eau (A)

De quoi s'abreuver pour les chevaux et se rafraîchir pour le randonneur.

Crédit photo : CDTE05